



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



# Présentation Etats Généraux des Forêts

CCNF

Kinshasa, le 06 Novembre 2024





Les Etats Généraux des Forêts de la RDC se sont tenus à Kinshasa du 18 au 23 janvier 2024,

- au Centre Nganda,
- sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat,
- avec comme thème général :

**Les forêts de la RDC, nouvelles locomotives de son développement socioéconomique et de lutte contre la pauvreté, le déséquilibre écologique, la disparition de la diversité biologique ainsi que les effets néfastes des changements climatiques et de la désertification**



## Résumé de la phase préparatoire

Parmi les 320 personnalités et experts qui ont pris part à ces assises, en plus de près de 807 experts et personnes ressources qui ont participé aux travaux préparatoires avec l'appui technique et financier du BGF/GIZ et du PGDF, l'on a noté la participation des :

Honorables Députés et Sénateurs

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques en postes à Kinshasa

Ministres nationaux en charges des Forêts honoraires

Secrétaires Généraux de l'Administration Publique

Experts du Gouvernement

Opérateurs forestiers publics et privés

Organismes bancaires et financiers

Autorités coutumières

Experts Indépendants

Excellences Mesdames les Ministre d'Etat

Ministres Provinciaux en charge des Forêts

Secrétaires Généraux honoraires en charges des Forêts

Présidents des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts

Partenaires techniques et financiers

Mandataires des établissements publiques sous tutelle du MEDD

Diverses Organisations de la Société Civile congolaise et internationale

Coordinateurs provinciaux en charges des Forêts et Chefs de bureaux forestiers isolés et/ou Urbains

Presses et médias spécialisés.





## Résumé de la phase des assises

Ces assises étaient une opportunité de faire le point sur l'évolution du contexte politique, socioéconomique et environnemental du secteur forestier. Ces travaux ont eu lieu à un moment déterminant de l'histoire de la gestion forestière en RDC, où les forêts doivent désormais être perçues non seulement comme solution à la crise climatique mondiale mais aussi et surtout comme un levier pour l'éradication de la pauvreté, partant des collectivités forestières, dans une perspective de développement durable.

La tenue de ces états généraux des forêts répond à l'une de principales recommandations de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) de 1991. C'est en effet cette dernière qui pour la première fois, avait proposé l'organisation de telles assises en vue d'aider le Gouvernement de la République à prendre des décisions stratégiques et à proposer un agenda des priorités dans une perspective d'amélioration de la gouvernance forestière et gestion durable des forêts.



## Résultats des EGF

Les différentes thématiques ayant alimentées les travaux des sous commissions se rapportaient à ce qui suit :

1. La gouvernance forestière ;
2. L'exploitation forestière ;
3. La conservation forestière ;
4. La transversalité forestière ;
5. La légalité, la transparence, la traçabilité du bois et l'application de la loi forestière, ainsi qu'à ;
6. La fiscalité et parafiscalité forestière.

Chacune d'elles comportant des sous-thèmes détaillés dans la suite du texte. Les constats majeurs pour chaque thématique avec les recommandations s'y rapportant sont notamment :





## 1. Dans le domaine de la gouvernance forestière :

- attirance et drainage par les forêts congolaises d'une pluralité d'acteurs (nationaux et internationaux) aux perceptions et aux intérêts divergents ;
- L'existence de plusieurs pratiques illégales et prédatrices, ainsi qu'une faible prise en charge du secteur forestier.

**Pour pallier à ces constats, il y a lieu de :**

- Élaborer et mettre en application une politique forestière nationale et de réformer le code forestier pour prendre en compte plusieurs autres aspects qui se sont imposés avec le temps ;
- Lever le moratoire sur l'octroi des nouvelles concessions forestières et annuler les actes illégaux pris par les personnalités non compétentes dans le secteur ;
- Encadrer les rôles et pouvoirs des parties prenantes, notamment de certaines personnalités ou acteurs politiques sans compétences dans le domaine forestier afin d'éviter les interférences et usurpation de pouvoir révolu à l'administration forestière.



## 2. En ce qui concerne l'exploitation forestière, le constat général est :

- Le non-respect des textes et un cadre réglementaire inadapté ou déficitaire ;
- L'absence d'un cadre de concertation opérationnel au niveau national et provincial.

Les recommandations des participants ont tourné au tour de :

- Actualiser le cadre légal et réglementaire ;
- Redynamiser le système de contrôle forestier et opérationnaliser le cadre de concertation entre les parties prenantes



### 3. Pour ce qui est de la conservation forestière en RDC,

- La dégradation et/ou la perte de la diversité biologique consécutive aux pressions anthropiques et/ou à la faiblesse ou absences d'instruments juridiques/réglementaires ; ainsi que
- L'absence ou la faiblesse des moyens financiers et institutionnels assortis de la non prises en comptes des pratiques et droits coutumiers.

Pour y remédier, il est recommandé de :

- Renforcer les cadres légaux et réglementaires favorables à l'augmentation des superficies des zones de conservation selon différents modèles, avec pour objectif de couvrir jusqu'à 30% (CDB) de l'étendue du territoire national ; et aussi,
- Mettre en place des mécanismes de génération des co-bénéfices durables et équitables.





## 4. Parlant de la transversalité des activités du secteur forestier, il a été constaté :

- L'insuffisance de collaboration entre les parties prenantes aux intérêts divergents et interagissant dans le domaine de gestion des ressources naturelles ;
- L'insuffisance des ressources financières propres susceptibles de soutenir la collaboration entre les parties prenantes ; ainsi que
- Le faible accès aux informations sur les bonnes pratiques de la gestion des forêts.

### Pour y faire face, il y a lieu de :

- Redynamiser la collaboration entre les parties prenantes à différents niveaux ;
- Promouvoir le savoir endogène, la recherche scientifique, les moteurs des innovations et de la créativité.



## 5. S'agissant de la légalité, transparence, traçabilité du bois et application de la loi forestière, le constat majeur est :

- Le manque d'efficacité et d'efficience dans l'application des dispositions légales par les acteurs du secteur forestier ;
- L'incohérence des textes de loi et des mesures d'application dans le secteur forestier.

### Pour y remédier, il faut :

- Appliquer de manière effective, efficace et rationnelle les dispositions légales dans le secteur forestier ;
- Harmoniser les textes légaux et réglementaires pour une bonne application sur terrain.



## 6. Quant à la fiscalité et parafiscalité forestières, il a été constaté :

- La fiscalité et la parafiscalité exorbitante fixée sans consultation ni analyse sur la compétitivité économique et commerciale lors de la fixation de taux ;
- L'absence des mesures fiscales incitatives à l'industrialisation du secteur forêt ;
- L'existence des conflits de compétence entre les administrations centrales et provinciales sur la perception des taxes induisant un faible contrôle forestier.

**Pour ce, les participants ont recommandé de :**

- Assainir la fiscalité et la parafiscalité forestière en adoptant de façon concertée avec les acteurs majeurs, des mesures équilibrées et incitatives pour la sauvegarde et le développement du secteur forestier de la République Démocratique du Congo, et de régler les conflits de compétences inter institutionnels ;
- Appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de contrôle et mettre en œuvre des actions visant à motiver les agents concernés ; à les doter des moyens logistiques adéquats et à encadrer les assujettis au civisme fiscal en vue d'accroître le rendement.



## Utilisation des résultats des EGF

Aux termes des travaux sur les états généraux des forêts de la RDC, les participants espèrent vivement que ses actes serviront

- d'intrants dans l'étude diagnostique du secteur ;
- dans l'élaboration de la politique forestière nationale ;
- dans la révision du Code forestier
- et dans la formulation d'un nouvel Agenda du secteur forestier du Pays qui, mis en application, contribueront à transformer durablement la gestion du secteur forestier à travers le territoire national.



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT  
DURABLE



► **Merci de votre attention**

